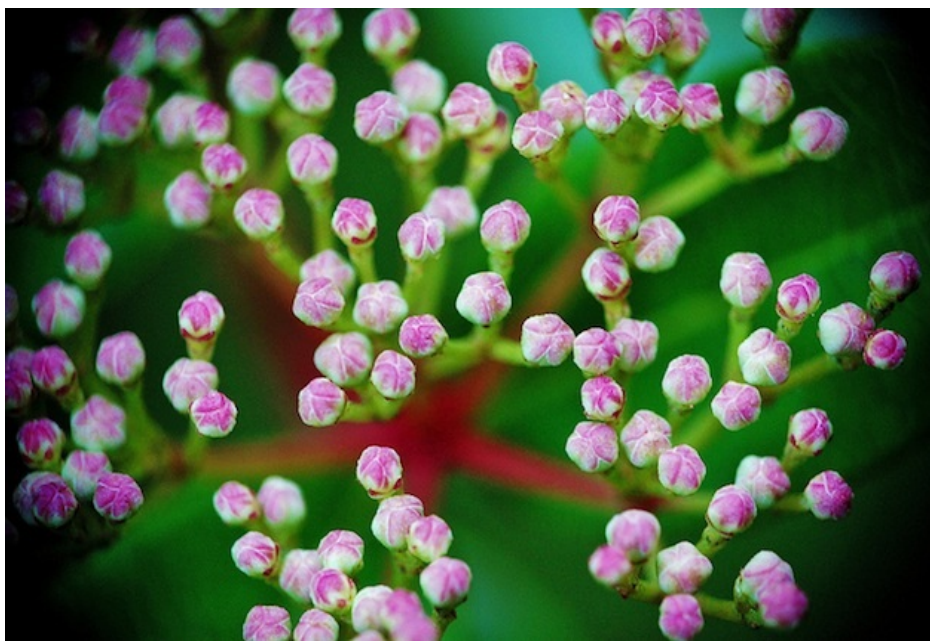


LES BONNES RECETTES DU LIBRE

LE 16 MAI 2012 LIONEL MAUREL (CALIMAQ)

Les licences libres et plus généralement la culture du libre pour la littérature, la musique et le cinéma, c'est très mal. Ça ne marche pas et ça fait crever des générations entières de pauvres auteurs naïfs. Démonstration du contraire, avec des artistes en chair et en os. Du concret.



Dans les débats concernant le droit d'auteur et l'avenir de la création, **la question du financement revient de manière lancinante** et l'ont remet souvent en cause la capacité des pistes alternatives à assurer aux artistes les moyens de créer et de diffuser leurs productions. Et d'en tirer un revenu. Voici pourtant quatre exemples de créateurs, ayant fait le choix de la Culture libre, qui démontrent que le système classique du droit d'auteur n'est pas la seule voie pour atteindre le succès, à l'heure du numérique.

Du domaine public volontaire aux licences de libre diffusion en passant par le Copyleft, les moyens juridiques mis en œuvre par ces expérimentateurs sont variés, mais ils mettent tous à profit l'ouverture offerte par **les licences libres** pour maximiser la diffusion de leurs créations sur les réseaux et entrer dans de nouvelles formes de relations avec leur public. Ces quatre exemples sont tirés de champs différents de la création : la musique, la peinture, le livre et le cinéma d'animation. Et vous allez voir que contrairement à une autre idée reçue, la qualité est au rendez-vous.



Enjoy, Share, Remix et surtout inspirez vous !



Dans les *charts*

Le musicien Dan Bull **a réussi la prouesse cette semaine** de parvenir à faire entrer son morceau Sharing is Caring à la 9ème place des *charts* en Angleterre dans la catégorie Indie et à la 35ème place dans la catégorie RnB.

Pour diffuser ce morceau de hip-hop en faveur du partage, Dan Bull a fait le choix d'utiliser l'instrument le plus ouvert parmi ceux proposés par Creative Commons, à savoir **le waiver CC0** qui permet de verser par anticipation une oeuvre au domaine public, en renonçant à toutes formes de droit sur sa création. En cela, il rejoint la démarche de ces **"Artistes contre le droit d'auteur"** dont j'avais eu déjà l'occasion de parler sur *OWNI*.

Dans **une interview accordée à Creative Commons UK**, Dan Bull explique utiliser le sens de sa démarche :



ARTISTES CONTRE LE DROIT D'AUTEUR

En renonçant à certains droits sur leurs œuvres, quelques artistes ont fait œuvre de pédagogie. En militant pour un ...



J'ai choisi d'utiliser CC0 parce que je ne crois pas à la validité de la propriété intellectuelle. Un morceau de musique est une idée. Sous forme numérique, c'est une suite de 1 et de 0. Qui suis-je pour dire à une autre personne qu'il est interdit d'avoir une idée ou de manipuler une certaine séquence de 1 et de 0, simplement parce que j'ai eu cette idée avant elle ? Cette manière de penser me paraît perverse. La première personne qui a eu une idée n'est pas forcément la mieux placée pour l'utiliser, et c'est pourquoi le fondement même des lois sur le droit d'auteur est contestable.



Dan Bull possède déjà **un lourd passé d'activisme musical** dans le domaine de la culture libre, puisque c'est déjà à lui que l'on devait déjà **ce rap vengeur Death of ACTA**, écrit en réaction au traité liberticide, dont on espère que le titre sera prémonitoire !

Avec Sharing is Caring, Dan Bull a voulu prendre le système à son propre jeu : bien qu'il n'accorde aucune valeur particulière aux classements des *charts*, il voulait démontrer qu'une musique créée en dehors du système classique du droit d'auteur et sans le soutien des industries culturelles pouvaient se hisser dans le top des ventes.

Dan Bull a donc mis son morceau en partage **gratuitement en torrent sur Pirate Bay**, mais dans le même temps, il a choisi une diffusion multi-canaux et multiforme pour en maximiser la dissémination et l'audience. Le fichier était parallèlement proposé à la vente sur iTunes, Play.com et Amazon, et dans le même temps, il était largement partagé sur les réseaux sociaux et les plateformes de diffusion comme Youtube. **Trois versions différentes du même morceau** ont même été réalisées spécialement pour Facebook, Twitter et Google +.

Au delà de cette première trilogie, Dan Bull **a diffusé 10 versions de Sharing is Caring**, avec notamment des versions a capella et instrumentales, pour encourager les remix et les mashups. Pour pousser les ventes, l'artiste promettait aux fans qui achèteraient les dix versions toutes **d'être cités dans une vidéo de remerciement**.

Et voilà comment on obtient un succès commercial, en misant sur la dissémination virale à l'oeuvre sur les réseaux et en associant le public à sa propre création. Là où Dan Bull est parvenu à faire la parfaite démonstration de son propos, c'est que finalement l'un des remix, **une version reagge réalisée par Animal Circus**, a terminé plus haut encore dans les *charts* que le morceau original, à la première place de la catégorie Reggae et à la seconde place de la catégorie World Music.

Qui a dit qu'on ne pouvait plus vendre de la musique ! Et cette démarche préfigure sans doute très bien ce qui se passerait pour les artistes si un système de licence globale, légalisant le partage était consacré par la loi...

Libre

La Culture libre comptait déjà certains artistes emblématiques, comme le romancier **Cory Doctorow** ou la dessinatrice **Nina Paley**, dont chaque création est ancrée dans l'esprit particulier d'ouverture et d'innovation que promeuvent les licences libres. Mais j'ai été particulièrement heureux de découvrir ces derniers temps l'oeuvre de **la portraitiste américaine Gwen Seemel**, dont la démarche globale est particulièrement exemplaire et stimulante.



Tout comme Nina Paley avait pu le faire, Gwen Seemel n'a pas choisi d'utiliser les licences libres, mais plutôt de se placer littéralement en dehors du droit. Au pied de son site, on ne trouve pas un symbole ©, mais un petit visage souriant conduisant le visiteur vers cette mention :

“

I am happy for you to copy and display my work, and you are welcome to create derivative works using my images. I would love it if you gave me credit when you do so.

(Je me réjouirais si vous copiez et diffusez mon oeuvre et je vous encourage à créer des oeuvres dérivées en utilisant mes images. Je serais heureuse si vous me créditez à cette occasion.)

”

Dans le domaine de la peinture, où la culture libre n'est pas si répandue, Gwen Seemel impressionne par la façon dont elle intègre l'ouverture à sa démarche créative. Spécialisée **dans le portrait**, elle réalise également **des peintures animalières**, des **séries conceptuelles à thèmes**, des **livres illustrés**, mais aussi **des sacs en toile peints**.

Mais c'est surtout **sur son blog** que Gwen Seemel montre les différentes facettes de son art et la manière dont il s'imbrique et s'inspire de son engagement pour la Culture libre. Je vous recommande vivement de vous y abonner surtout que Gwen est bilingue et rédige une bonne proportion de ses articles à la fois **en français et en anglais**.

Elle y montre sa création en train de se faire, mais aussi aborde de manière incisive et décapante des questions liées à la propriété intellectuelle comme **l'imitation, l'originalité, la protection contre la copie ou l'appropriation de la culture**.

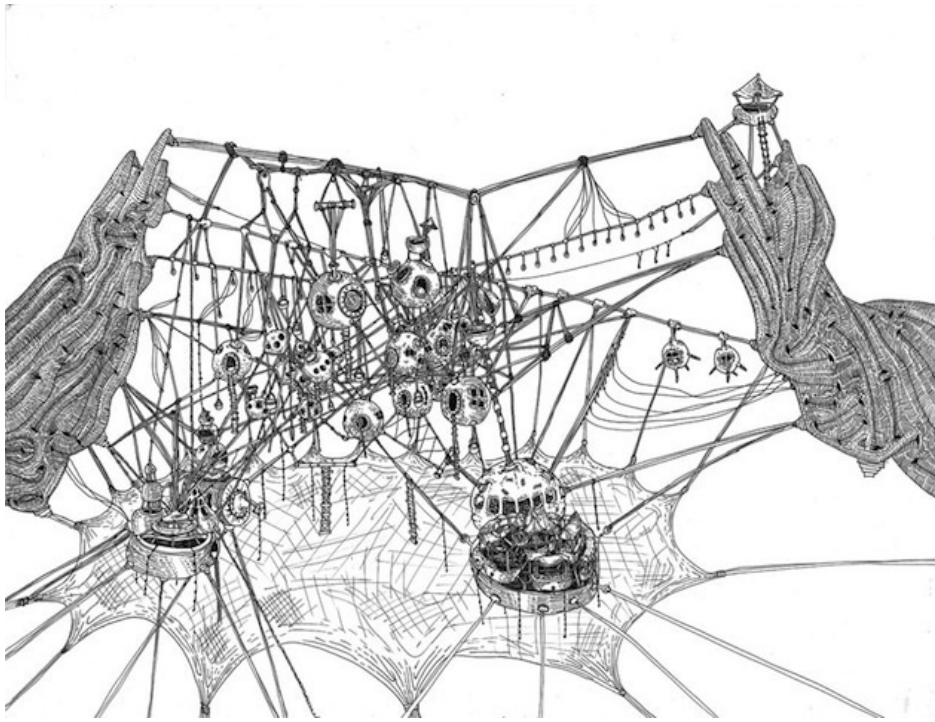
Elle réalise également des vidéos pour illustrer ces billets, en anglais et en français, dont j'avais particulièrement apprécié celle-ci, intitulée "**le droit d'auteur, c'est pour les peureux**" :

Dans un autre de ces billets, elle expose **un modèle d'affaire pour les artistes qui renoncent au droit d'auteur** (ce qui est son cas), particulièrement convaincant, qui montre que des modèles économiques peuvent émerger sans s'ancrer dans la culture du contrôle et de la restriction inhérente au copyright. Gwen Seemel sait d'ailleurs **mettre à contribution avec succès** les formes innovantes de financement de la création comme le crowdfunding, pour faire participer le public en amont au financement de projets ambitieux, comme la réalisation de séries de peintures. Chapeau bas, Gwen Seemel, pour incarner à ce point l'idéal de la Culture libre !

Italo Calvino

Ce projet a également utilisé **la voie du crowdfunding** (financement participatif) pour être mené à bien par son auteur, Brian Foo.

Cities of You est un projet de livre illustré, mêlant textes et peintures, inspiré par le roman **Les Villes invisibles** d'Italo Calvino. Il s'agit d'inviter le lecteur à un voyage imaginaire vers plusieurs cités fantastiques, chacune possédant une identité forte inspirée par une personne connue par Brian Foo, et de découvrir la manière dont la ville est construite, la façon de vivre des habitants, son histoire, sa culture et sa destinée.



Pour financer son projet, Brian Foo a lancé un appel à contributions **via la plateforme américaine Kickstarter**, en présentant le concept de son livre et quelques planches déjà réalisées. Alors qu'il demandait 2000 dollars pour son projet, Brian est parvenu à rassembler 11 000 dollars au final en quelques semaines, grâce à 141 donateurs. Et ce avant même d'avoir terminé son ouvrage !

Une fois réalisé et comme annoncé dès l'origine sur Kickstarter, *Cities of You*, comportant au final les descriptions de 41 villes imaginaires, a été mis en ligne en accès gratuit **sur un site Internet** et les éléments de l'ouvrage, textes et images, sont placés sous licence libre Creative Commons CC-BY-NC-SA. Le livre autoédité par Brian peut **être acheté en version papier**, ainsi que les superbes peintures originales qui ont servi à sa réalisation.



Ce type de projet est intéressant dans la mesure où il démontre que le recours aux licences libres est compatible à la fois avec un financement en amont, par le biais du crowdfunding et un financement en aval, la version gratuite en ligne ne constituant pas une concurrence pour la version papier et les peintures. Et réjouissons-nous, car un volume II de *Cities of You* est déjà annoncé !

Cinéma Open Source

Le dernier projet que je voudrais vous présenter est le film d'animation Open Source Tube, à propos duquel le site Mashable a consacré cet article au titre éloquent "**Will This Open-Source Animated Film Change the Movie Industry Forever**".

L'histoire de Tube parle de quête de l'immortalité et s'inspire de **l'épopée de Gilgamesh**. Tous les éléments du film seront réalisés avec des logiciels libres et des formats ouverts et ils seront diffusés sous licence copyleft CC-BY-SA, permettant la copie, la diffusion, la modification des contenus, y compris à des fins commerciales.

Le financement passe ici encore **par la plateforme américaine Kickstarter** où la campagne de soutien rencontre un succès impressionnant. Le but de 22.000 dollars est déjà atteint et plus que dépassé, avec plus de 36 000 dollars rassemblés.

Ce succès rencontré par le cinéma Open Source n'est pas le premier. En 2006, une équipe s'était déjà illustrée en produisant le premier film d'animation de ce genre, **le remarquable Elephant Dream**, disponible en ligne gratuitement sous licence CC-BY. Plus récemment, **le film espagnol El Cosmonauta**, du producteur indépendant Riot Cinéma, s'était également fait remarquer, en recourant au crowdfunding et aux licences libres de manière particulièrement inventive.

Tous ces artistes sont engagés à divers degrés pour l'évolution de la propriété intellectuelle et contre les projets liberticides qui se multiplient dans ce domaine. Ils prouvent que même si l'évolution législative reste en panne, il est déjà possible, ici et maintenant, de créer autrement et en liberté.

illustrations et photographies par **Sea Turtle (CC-byncsa)** ; **Brian Foo/Cities of You (CC-byncsa)** ; **Gwen Seemel**

*Lionel Maurel, alias Calimaq. Juriste & Bibliothécaire. Auteur du blog **S.I.Lex**, au croisement du droit et des sciences de l'information. Décrypte et analyse les transformations du droit dans l'environnement numérique. Traque et essaie de faire sauter (y compris chez lui) le DRM mental qui empêche de penser le droit autrement. Engagé pour la défense et la promotion des biens communs, de la culture libre et du domaine public. Je veux rendre à l'intelligence collective tout ce qu'elle me donne, notamment ici : [twitter](#) .*

@4K45H3D0

le 16 mai 2012 - 11:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article, on ne parle pas assez des modèles économiques du libre, à plus forte raison dans la création.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JEAN-CHRISTIAN

le 16 mai 2012 - 11:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Merci pour ce billet des plus instructifs.
Cela fait en effet quelque temps que je songe à diffuser mes textes sous licence CC. Je pense sauter le pas très prochainement.
JC*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

MOP

le 16 mai 2012 - 11:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article !

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

FIRSTPEC

le 16 mai 2012 - 13:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Euh... Pour moi, il n'y a qu'une video sur l'ensemble des videos, qui fonctionne. wtf?

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

LÉNA

le 16 mai 2012 - 17:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Excellent article, si ce n'est la qualification de la CC-BY-NC-SA comme une "licence libre". Non, le libre, c'est aussi l'autorisation de l'usage commercial, comme du remix et de la modification. (Ce qui ne signifie pas que ce n'est pas déjà courageux d'utiliser une CC-by-NC-SA, ou sans valeur ou inintéressant, juste que ce n'est pas "libre").

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

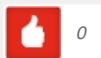
FREEPOLLEN

le 18 mai 2012 - 13:44 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,
 BRAVO pour cet article une fois de plus très éclairant sur les horizons prometteurs des licences libres et de la façon dont on peut étendre l'acte de création sans distinction. Le numérique fait avancer la créolisation du monde et fait éclore de pertinents modèles dont il faudrait parler à Mme la Ministre de la Culture....

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

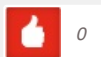
NLR

le 22 mai 2012 - 10:17 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour faire le choix de la culture libre, il faut avoir les moyens. Je connais pas mal d'artistes "libres" qui gagnent leur vie ailleurs (et heureusement pour eux). Mais qui aiment que leur nom se balade sur la toile pour gagner en e- réputation, en ego. Dans cette économie, il est difficile d'avoir le beurre et l'argent du beurre. Mais je connais beaucoup plus d'artistes pauvres qui sont obligés de protéger leurs créations sous peine de les voir pillées ehontément (soi-disant pour le bien de la communauté créative). Tout est question de savoir qui est élu et qui ne l'est pas dans ce système. J'ai bien peur qu'à partir de quelques exceptions, on ne puisse pas bâtir une règle générale, car ceux qui en tirent véritablement profit sont très peu nombreux. Le crowdfunding semble dessiner une solution intéressante pour l'avenir, surtout aux États-Unis où les réseaux sont très achalandés, mais on est encore loin d'avoir une situation satisfaisante. Il faut réfléchir encore ;)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

5 pings

Les bonnes recettes du libre – Owni | Blog pro des médiathèques de Massy le 16 mai 2012 - 11:21

[...] on owni.fr Share this: Twitter Facebook J'aime J'aime article Cette entrée a été publiée dans [...]

LES BONNES RECETTES DU LIBRE « SAM7BLOG le 25 mai 2012 - 23:33

[...] Source & Suite sur : <http://owni.fr/2012/05/16/les-bonnes-recettes-du-libre/> LIONEL MAUREL [...]

Cadres et hors cadres juridiques | Copy Party Belgique le 1 juin 2012 - 12:36

[...] Les licences Creative Commons et Creative Commons Record labels : liste (non exhaustive) de labels indépendants offrant de la musique sous licences Creative Commons/ Plusieurs auteurs parviennent à combiner qualité artistique et financement au travers du Libre. La preuve : « Les bonnes recettes du Libre » [...]

Ecrire, c'est agir ! « SAM7BLOG le 22 juin 2012 - 22:51

[...] par anticipation. Sa décision s'est concrétisée en partie après avoir lu mon billet "Les bonnes recettes du libre", publié dernièrement sur [...]

Mise à jour de la rubrique « Sites et liens en vrac » « SAM7BLOG le 9 juillet 2012 - 21:18

[...] LES BONNES RECETTES DU LIBRE [...]

